

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

- 1 JUL. 2026

Greffe

N° d'entreprise : **0664 903 425****Nom**(en entier) : **WADD**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue de la Chaudronnerie 2, 4340 Awans****Objet de l'acte : Démission et nomination d'administrateur et transfert de siège social**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 12 juin 2026 :

"1. Délibération

Première résolution : Acter la démission de Monsieur Pierre-Olivier Collette en tant qu'administrateur

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Pierre-Olivier Collette en tant qu'administrateur, avec effet à la date de la présente.

(…)

Deuxième résolution : Approuver la nomination de BECOFLEX SA, représentée par Karim Seltane, en tant qu'administrateur

L'assemblée décide de la nomination en tant qu'administrateur de BECOFLEX SA, représentée par Monsieur Karim Seltane, et ce avec effet immédiat.

(…)

Troisième résolution : Pouvoirs

L'Assemblée décide de donner mandat à Jessica Lindmark et/ou à Me Adrien Lanotte et/ou tout avocat du cabinet Harvest Avocats, dont les bureaux sont situés à 1170 Bruxelles, Avenue Delleur 18, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec un pouvoir de sous-délégation, aux fins de signer et compléter tout document et accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en oeuvre des résolutions adoptées ci-dessus et leur publication aux Annexes du Moniteur Belge, ainsi que pour procéder aux modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des autres autorités publiques. A cette fin, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire. (...)"

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 juin 2026 :

" 1. Nomination de délégués à la gestion journalière

Le Conseil décide de nommer les personnes suivantes en qualité de délégués à la gestion journalière de la Société, et ce avec effet immédiat :

- (i) BECOFLEX SA, représentée par Monsieur Karim Seltane ; et
- (ii) Monsieur Thomas Crucifix.

2. Transfert du siège social

Le Conseil d'administration décide de transférer l'adresse du siège de la Société, avec effet immédiat, à l'adresse suivante : 8 route du Grand Peuplier, 7110 Strépy-Bracquegnies, Belgique.

3. Pouvoirs

Le Conseil d'administration décide d'accorder à : chacun des Administrateurs de la Société ; et/ou

Jessica Lindmark ; et/ou Me Adrien Lanotte ainsi qu'à tout autre avocat ou employé du cabinet Harvest Avocats SRL, dont les bureaux sont établis à 1170 Bruxelles, avenue Delleur 18, chacun ayant le pouvoir d'agir seul et disposant chacun d'un pouvoir de substitution, le pouvoir d'accomplir tous actes et d'exécuter au nom et pour le compte de la Société tous documents utiles ou nécessaires à la mise en oeuvre des présentes Résolutions, y compris d'accomplir toute formalité légale à effectuer auprès du greffe du tribunal de l'entreprise, auprès d'un guichet d'entreprise ou auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réserve
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

Les présentes Résolutions seront réputées avoir été approuvées à la date indiquée ci-dessus, après avoir été signées par tous les Administrateurs."

Adrien Lanotte
Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).